

Contraventions routières entraînant un retrait de points du permis de conduire

Classes	libellé de l'infraction	articles		amende ¹	retrait de points	suspension du permis	
5 ^{ème} classe	Transport, détention, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles	R.413-15		1.500 €	2	3 ans	
	Excès de vitesse ≥50km/h ²	R.413-14-1			6	3 ans + confiscation	
4 ^{ème} classe	Conduite sans respect des restrictions d'usage mentionnées sur le permis de conduire	R. 221-1		AF ³ : 135 € (minorée 90 €, majorée 375 €)	3	3 ans	
	Conduite en état alcoolique (≥0,25mg/l et <0,4mg/l dans l'air expiré ou ≥0,5g/l et <0,8g/l dans le sang)	R.234-1			6		
	Conduite en état alcoolique (≥0,10mg/l et <0,4mg/l dans l'air expiré ou ≥0,2g/l et <0,8g/l dans le sang) par conducteur d'un véhicule de transport en commun	R.234-1			6		
	Refus de priorité	R.415-4 à R.415-12			4		
	Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop ²	R.412-30 R.415-6					
	Circulation en sens interdit	R.412-28					
	Exécution d'une marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute	R.421-6					
	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-11					
	Non-respect de la distance de sécurité entre deux véhicules	R.412-12			3		
	Excès de vitesse ≥40 et <50 ²	R.413-14			4		
	Excès de vitesse ≥30 et <40				3		
	Excès de vitesse ≥20 et <30				2		
	Excès de vitesse <20 avec limitation ≤ 50				1		
	Circulation à gauche sur chaussée à double sens	R.412-9				3	3 ans
	Dépassements dangereux	R.414-4, R.414-6 R.414-7, R.414-8 R.414-10, R.414-11					
	Franchissement de ligne continue	R.412-19					
	Chevauchement de ligne continue	R.412-19			1		
	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	R.414-16			2		
	Circulation sur bande centrale séparative d'autoroute	R.421-5			2		
	Franchissement d'un passage à niveau fermé	R.422-3			4		
	Défaut de port du casque (sauf si véhicule réceptionné avec une ceinture de sécurité)	R.431-1			3	aucune	
	Défaut de port de ceinture de sécurité	R.412-1			3		

classes	libellé de l'infraction	articles		amende ¹	retrait de points	suspension du permis ¹
	Arrêt ou stationnement dangereux	R.417-9		AF: 135 €	3	3 ans
	Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	R.416-12		(pas de minorée, majorée 375 €)		
	Arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative d'autoroute	R.421-5			2	
3 ^{ème} classe	Excès de vitesse <20 avec limitation > 50	R.413-14		AF : 68 € (minorée 45 €)	1	aucune
2 ^{ème} classe	Changement important de direction sans avertissement préalable	R.412-10		AF : 35 € (minorée 22 €, majorée 75 €)	3	3 ans
	Circulation sur bande d'arrêt d'urgence	R.412-8			2	aucune
	Usage d'un téléphone tenu en main par conducteur d'un véhicule en circulation	R.412-6-1				

6 novembre 2006

1 - il s'agit du maximum encouru en deçà duquel le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée

2 - le titulaire de la carte grise du véhicule peut être déclaré pécuniairement redevable du montant de l'amende si le conducteur n'est pas identifié

3 - AF = amende forfaitaire. La plupart des amendes forfaitaires peuvent être minorées en cas de paiement dans les 3 ou 15 jours et sont majorées si le paiement intervient après 45 jours